UZES.FR

Demande de stationnement temporaire pour déménagement/travaux

Vous déménagez ou avez un besoin d'un accès spécifique à la voie publique ? Pour toute intervention sur la voie publique (travaux, déménagements, manifestations, livraisons...), la Ville d'Uzès réglemente par arrêté la circulation et/ou le stationnement.

Demande d'autorisation du domaine public pour un déménagement

Effectuez directement votre demande en ligne, 10 jours avant le déménagement.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour travaux

Entrepreneurs : l'installation d'un échafaudage, d'une grue, d'une benne, d'une bétonnière... doit faire l'objet d'une demande en ligne.

Conditions et démarches obligatoires

https://www.uzes.fr/demarches/voirie-et-espace-public/demande-de-stationnement-temporaire-pour-demenagement-travaux?

Toute occupation du domaine public routier est soumise à autorisation du maire, soit sous forme d'un permis de stationnement, soit sous forme d'un arrêté de circulation (lorsque des perturbations de circulation sont prévues).

Par ailleurs, l'accès aux différents secteurs piétonniers implique des démarches spécifiques :

- **Pour un déménagement, une livraison, etc. :** l'autorisation d'accès est à formuler auprès du bureau de la Police municipale, dix jours avant.
  - **Remplir mon formulaire de demande, pdf.**
- **Pour des travaux :** tous travaux nécessitant une occupation du domaine public pour l'installation d'un échafaudage, d'une grue, d'une benne, d'une bétonnière... doivent faire l'objet d'une demande auprès des services techniques d'Uzès.
  - **Remplir mon formulaire de demande, pdf.**

CONTACT

DÉMARCHES

Police municipale d'Uzès

1 place Albert 1er
30700 Uzès

0466034840
policemunicipale@uzes.fr

VOIR LA FICHE

DÉMARCHES

Services techniques

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848
services.techniques@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)